

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 juillet 2017**

-----

L'an deux mil dix sept, le dix huit juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents :** Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint,  
Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, MM. GOURDIN Laurent - PANNETIER Roland - RICHARD Guy  
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusé :** néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

**DEMANDES D'INFORMATION -**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de propriétaires riverains demandant des informations sur un terrain situé en bordure du chemin rural des Besnardières sur lequel une déclaration préalable pour division parcellaire en vue de construire a été accordée. Il semblerait qu'il soit projeté d'y installer un atelier de veaux de boucherie. Mr le Maire précise qu'à ce jour aucune demande de permis de construire ni de demande d'autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement n'ont été déposées. En tout état de cause, le Conseil Municipal exprime à l'unanimité son opposition à ce projet et confirme que toutes démarches nécessaires allant dans ce sens vont être entreprises dans les meilleurs délais afin de préserver la qualité de l'environnement et du patrimoine de la commune.

D'autre part, Mr le Maire donne lecture d'un autre courrier de ces propriétaires riverains demandant une modification de l'implantation du pylône prévu dans le cadre du programme gouvernemental de couverture en téléphonie mobile des « Zones Blanches ». Il informe les intéressés qu'aucune décision définitive d'emplacement n'a été prise.

**ECOLE : Décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'un décret ministériel du 27/06/2017 autorise des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire. Il est souhaité que ce débat ait lieu en Conseil d'Ecole. Aucun changement n'étant possible pour la rentrée prochaine, elle se fera dans les mêmes conditions que les années précédentes.

**DELIBERATION N° 2017/27 :**

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE -**

Suite à une analyse des offres de trois entreprises concernant le projet d'aménagement de la Place de la Bascule, avec Mr Vincent DURET, Maître d'œuvre,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de retenir l'entreprise Benoît MAURICE TP de Bonchamp Les Laval pour la réalisation de ce projet évalué à 48 036.35 € HT.

**AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DE LA BASCULE –**

Une consultation est en cours auprès de trois pépiniéristes pour l'aménagement paysager de la Place de La Bascule. Cela permettra de finaliser le financement de cette opération notamment pour la demande de Fonds de Concours près de la Communauté de Communes des Coëvrons.

**DELIBERATION N° 2017/28 :**

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Révision des tarifs pour 2017 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 6 août 2007 qui fixe le montant maximal de l'abonnement au service de l'assainissement collectif à 40 % du coût du service pour une consommation de 120 m3/an,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de prévoir une augmentation des tarifs de 2 % par rapport à 2016,
- ⇒ de fixer l'abonnement annuel 2017 pour l'assainissement collectif à 91.00 € HT, avec TVA à 10 %,
- ⇒ de fixer la redevance sur consommation à 1.140 € HT, avec TVA à 10 %,
- ⇒ d'appliquer la redevance pour modernisation des réseaux de collecte maintenue au taux de 0.180 € HT/m3 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec TVA à 10 %, selon la Loi sur l'Eau, permettant à l'Agence de l'Eau de percevoir, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, cette redevance calculée sur le volume d'eau pris en compte pour facturer l'assainissement,
- ⇒ de prévoir deux facturations dans l'année soit :
  - en juillet : l'abonnement annuel
  - en novembre : la redevance sur consommation et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

.../...

**DELIBERATION N° 2017/29 :**  
**BUDGET ASSAINISSEMENT : Virements de crédits -**

**DECISION MODIFICATIVE n° 01**

Les crédits prévus à certains articles de l'exercice 2017 étant insuffisants, il s'avère nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **VOTE** les virements de crédits comme suit :

<b>Section d'Exploitation</b>			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Article 011/61528	Autres bâtiments	0	- 250.00
Article 65/6541	Créances admises en non-valeur	0	+ 250.00
<b>Total DM n° 01</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Pour mémoire BP		22 376.69	22 376.69
<b>Total</b>		<b>22 376.69</b>	<b>22 376.69</b>
<b>Section d'Exploitation</b>			

<b>Section d'Investissement</b>			
<i>Chapitre/Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Total DM n° 01</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Pour mémoire BP		5 901.19	5 901.19
<b>Total</b>		<b>5 901.19</b>	<b>5 901.19</b>
<b>Section d'Investissement</b>			

**SERVICE TECHNIQUE : Programmation des travaux à effectuer –**

Les travaux à prévoir sont :

- réparer le banc près du lavoir
- remettre les poteaux du logement communal T4.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Avis sur le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) des Coëvrons –**

L'avis du Conseil Municipal est à donner avant le 22/08/2017.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Prescription d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) –**

Mr le Maire présente une délibération du Conseil Communautaire de la CCCoëvrons qui prescrit l'élaboration de ce plan avec les modalités de concertation. Le Conseil Municipal approuve ce plan.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Aides financières à destination des collectivités pour des travaux d'économie d'énergie sur leur patrimoine –**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier informant les communes des Coëvrons que des aides financières peuvent être accordées pour des travaux d'économie d'énergie réalisés du 13 février 2017 au 31 décembre 2018 sous forme de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). La CCCoëvrons a choisi la Sté CERTINERGY pour l'aider dans l'identification des actions éligibles, les démarches administratives et la vente des certificats.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Programme LEADER –**

La Communauté de communes des Coëvrons a été retenue pour lancer un programme européen LEADER sur son territoire (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Une enveloppe financière de 594 000 € a été attribuée au territoire pour soutenir les nouvelles initiatives locales jusqu'en 2020 dans six domaines différents : accueil des entreprises, activités économiques liées au tourisme et au patrimoine, activités commerciales, culture, gestion des énergies et accessibilité aux services.

**URBANISME : Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux sur la réglementation de la RAP. Elle est due par les personnes qui projettent d'exécuter des travaux qui affectent le sous-sol et qui sont soumis à autorisation d'urbanisme ou déclaration préalable.

**URBANISME : Proposition de résidence d'architectes colombiens –**

Mr le Maire présente une proposition du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de La Mayenne pour réaliser, dans le cadre de l'année « Mayenne aux couleurs de la Colombie », une résidence d'architectes colombiens permettant d'aboutir à un projet de micro architecture en terre (abribus, petit préau, ...). Mr le Maire doit s'informer sur les conditions d'accueil de ces architectes.

.../...

**DELIBERATION 2017/30 :**

**TOURISME : Enregistrement en ligne de l'offre des meublés de tourisme –**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Laval qui informe les communes qu'un décret ministériel du 28 avril 2017 fixe les conditions d'enregistrement de l'offre des meublés qui doit s'effectuer par le loueur, en ligne, sur le site internet de la mairie ou de la communauté de communes si cette dernière est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- donne son accord de principe pour la mise en place de cet enregistrement.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**INFORMATION SUR LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS –**

Mr le Maire présente un guide élaboré par la Direction Départementale des Territoires concernant la revitalisation des centres-bourgs. Ce document pourra servir de base de travail.

**POINT SUR LE DOSSIER DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE SUR UN ITINERAIRE DE RANDONNEE –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que des négociations sont en cours entre les propriétaires et l'INRAP concernant la parcelle à acquérir pour permettre le versement du solde de la subvention départementale accordée dans le cadre de l'aménagement d'une passerelle sur un itinéraire de randonnée.

**LOTISSEMENT DES DEUX CHENES ET PLACE DE LA BASCULE -**

Les travaux d'évacuation des eaux usées et pluviales sont prévus fin août ou début septembre 2017.

**LABELLISATION VILLAGES FLEURIS 2017 –**

La visite du Jury Régional des Villages Fleuris du 13 juillet dernier a été très positive.